

FICHE TECHNIQUE

BALISE TYPE IIA/IIB



PRÉSENTATION

Suite au nouvel AGW du 16 décembre 2020 (paru au Moniteur belge le 11 février 2020) relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique, cette balise n'est plus réglementaire.

Il convient désormais d'utiliser la balise la2/lb2 pour signaler vos chantiers.